

Question écrite N° : 3065**Aménagements et revitalisations des cours d'eau jurassiens**

L'Etat jurassien est en charge des projets de revitalisation des cours d'eau et soutient les projets d'aménagement visant la protection contre les crues. De nombreux projets sont en cours ou seront réalisés dans les prochaines années.

Les milieux de la pêche ainsi que les personnes soucieuses de la santé de nos rivières et ruisseaux se posent différentes questions sur les objectifs prévus dans les projets concernés et souhaitent être rassurés sur les mesures mises en œuvre et sur leur efficacité.

D'où les questions suivantes :

1. Est-il prévu de connaître l'état initial de la faune et la flore aquatique avant de revitaliser un cours d'eau ?
2. Est-ce qu'une évaluation des mesures de revitalisation prises sur un cours d'eau est prévue dans le temps et à quelle fréquence ?
3. Est-ce que d'autres types de suivi d'efficacité sont prévus dans le cadre de ces projets ?
4. Est-il nécessaire de prévoir des suivis d'efficacité pour l'ensemble des aménagements de cours d'eau ?
5. Si aucune amélioration n'est constatée dans le cadre des suivis, qu'est-il entrepris pour y remédier ?
6. De telles études permettent d'évaluer l'amélioration des fonctions naturelles des cours d'eau, est-ce que l'Etat en tient compte dans sa planification ?

Par avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses

Le 5 septembre 2018

Au nom du groupe PLR

Alain Lachat